L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 13 JUIN.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

Troisième Séance du Samedi 24 Mai.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à neuf heures moins un quart du soir.

M. le président. — Je donne la parole à M. le vice-président du conseil qui vient de me la demander.

M. Dufaure, garde des sceaux, vice-président du conseil. — Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer à la fin de votre dernière séance, nous nous sommes réunis, mes collègues et moi, par devers M. le président de la République. Nous lui avons donné nos démissions. Il a bien voulu les accepter, et il m'a remis en même temps, le Message que je transmets à M. le président de l'Assemblée. (Mouvement.)

M. le président. — Voici, messieurs, la teneur du Message que vient de me remettre M. le garde des sceaux :

Versailles, le 24 mai 1873.

"Monsieur le président,

J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de président de la République qu'elle m'a conférées.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement remplira tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

Recevez l'assurance de ma haute considération.

"Signé : A. THIERS,
"Membre de l'Assemblée nationale.

M. Changarnier. — Je demande la parole. (Exclamations à gauche.)

M. le président. — Avant de donner la parole au membre qui l'a demandée, je dois communiquer à l'Assemblée une proposition qui m'est remise à l'instant.

Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, président de la République.... (Exclamations à gauche.)

M. l'amiral Jaurès. — C'était écrit d'avance!

Plusieurs membres à gauche. — La démission est-elle acceptée?

M. Foubert. — L'Assemblée n'a pas accepté la démission du président de la République....

M. le président. — Monsieur Foubert, vous n'avez pas la parole!

M. Foubert. — Il faudrait, avant tout, consulter l'Assemblée sur la question de savoir si elle accepte ou n'accepte pas la démission du président de la République.

M. le président. — Monsieur Foubert, si vous persistez à parler sans avoir obtenu la parole, je serai obligé de vous rappeler à l'ordre.

M. Foubert. — Je vous rappelle simplement à l'exécution du règlement! (Bruit.)

M. le président. — L'Assemblée prendra la résolution lorsque je lui aurai communiqué la proposition qui m'a été remise et dont je ne puis me dispenser de lui donner lecture.

Plusieurs membres à gauche. — Quels sont les signataires de cette proposition?

M. le président. — Permettez-moi d'abord de la lire ; je vous ferai connaître ensuite les noms des membres qui l'ont signée. (Oui! oui! — Lisez!)

Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, président de la République française, proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin sur la nomination de son successeur."

Ont signé : MM. le général Changarnier. (Rires à gauche), duc de Broglie. (Nouveaux rires du même côté.)

Voulez-vous, messieurs, me permettre de lire les signatures?

A droite. — Lisez! lisez!

A gauche. On n'entend pas!

M. le président. — Si vous voulez bien faire silence, vous entendrez. Il n'est pas possible que ma voix domine le bruit des conversations.

Je reprends.

Ont signé la proposition : MM. le général Changarnier, duc de Broglie, Delile, Ernoul, Baragnon, Audren de Kerdrel.

Quelques membres à gauche : Henri V!

D'autres membres du même côté : Henri V!

M. le président.—Veuillez me permettre de continuer.

Anisson-Dupéron, comte Oscar de Bastard, Lefèvre Pontalis....

Plusieurs voix à gauche : Lequel?

Un membre à droite : Amédée Lefèvre-Pontalis.

M. le président. — Voulez-vous, messieurs, entendre la lecture des autres noms? (Oui! oui!) Alors, veuillez écouter.

M. le président. — Elle est très instructive, cette liste!

M. le président. — ..Savary, Blin de Bourdon, de Cazenove de Pradine, Arthur de Cumont, de Castellane, baron Chaurand, Lucien Brun, Pradié, Baragnon, général Robert, de La Rochefoucauld-Bisaccia, Raoul Duval, vicomte de Meaux, Depeyre, Pelterau-Villeneuve, de La Bassetière, Keller, général de Chabron, général Mazure, Gaslonde, le marquis de Talhouët.

Je dois consulter l'Assemblée sur la proposition qui vient d'être déposée entre mes mains.

M. le général Billot, de sa place. — Il n'a pas été donné acte à M. le garde des sceaux du message portant la démission du président de la République.... l'acceptation de cette démission.

M. le président. — Je vais faire droit à votre réclamation.

M. le général Billot. — ...Et l'Assemblée n'a pas statué sur l'acceptation de cette démission.

M. Foubert. — C'est ce que je disais.

M. le président. — M. le général Billot me fait observer que je n'ai pas donné acte à M. le garde des sceaux du message qu'il vient de me remettre. Je répare cette omission. (Très bien! très bien! à droite.)

M. George. — Je demande la parole!

M. le président. — Vous avez la parole.

M. George. — Dans les circonstances actuelles il me semble au moins décent que l'Assemblée nationale statue avant tout sur la question de savoir si, oui ou non, elle acceptera une démission que le pays n'accepte pas. (Double salve d'applaudissements au centre gauche. — Agitation.)

M. le président. — Je consulte...... (Bruit.)

M. Foubert. — Je demande la parole.

M. le président. — M. Foubert a la parole.

M. Foubert. — Messieurs, M. le président menacé de me rappeler à l'ordre. Qu'il me permette de le lui dire, il ne s'est pas lui-même à l'exécution du règlement.

Il me semble que jamais on ne peut passer à une démission sans qu'elle ait été acceptée par l'Assemblée. J'en citerai un exemple.

M. Victor Hugo, à Bordeaux.... (Rumeurs à droite.)

M. le marquis de Castellane. — Il ne faut comparer à M. Thiers que d'être comparé à M. Hugo!

M. Foubert. — Lorsque M. Victor Hugo ... la mémoire, moi, — a donné sa démission de député, — c'était bien moins que la démission de président de la République, quelque soit l'homme. — vous l'avez votée au lendemain avant de l'accepter. (Vive approbation et applaudissements à gauche.) Et aujourd'hui, quand il s'agit du premier magistrat de la République, de celui qui vous a rachetés.... (Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. le président.—J'explique le vote. La proposition sur laquelle l'Assemblée va être appelée à se prononcer consiste à ne pas accepter la démission de M. Thiers. Par conséquent, les membres qui voudront adopter la proposition signée par MM. Soye, Parent, George, etc., consistant à ne pas accepter la démission de M. Thiers, mettront dans l'urne un bulletin blanc ; ceux qui seront d'un avis contraire mettront dans l'urne un bulletin bleu.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

M. le président.—Voici, messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	693
Majorité absolue,	317
Pour l'adoption,	331
Contre,	362

En conséquence, l'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition. (Mouvement prolongé.)

Messieurs, après avoir proclamé le résultat du scrutin, je suis certain d'être l'interprète des sentiments unanimes de l'Assemblée.... (Bruyantes protestations à gauche,) en disant qu'elle a accepté avec regret une démission.... (La violence des réclamations empêche M. le président de continuer.)

M. le colonel de Chadois.—Gardez le silence, monsieur le président.

M. de Pressensé.—C'est trop fort!

M. le président.—Messieurs....

A gauche : Non! non!

M. Langlois.—Pas d'hypocrisie.

M. Horace de Choiseul.—Le silence est plus digne!

M. le président.—Messieurs, je réclame le silence....

A gauche, avec force : Non! non!

M. de Pressensé.—Laissez l'histoire prononcer!

M. le président.—Messieurs....

A gauche : Non! non!

M. le président.—Je n'admets pas, messieurs.... (Non! non!)

(M. le président essaye à plusieurs reprises de parler. Chaque fois, de bruyantes interruptions, parties des bancs de la gauche, couvrent sa voix.)

M. le président, après avoir attendu que le silence se rétablît.—Je ne veux pas insister.

A gauche.—Non! non!

M. Cornélis de Witt.—Voilà la République conservatrice!

M. le président.—Entend-on rendre la présidence impossible? (Bruit.)

Je proteste contre cette violence.

Tous les membres de la droite et du centre droit se lèvent en criant : Bravo! bravo! et en applaudissant avec énergie.)

M. le président, se tournant vers la sténographie.—Le compte rendu officiel insérera.... (Très bien! très bien!—Applaudissements à droite).... le compte rendu officiel insérera mes protestations contre la violence de la minorité. (Redoublement d'applaudissements à droite.)

Je vais soumettre à l'Assemblée.... Non! non! à gauche.)

Messieurs, vous ne rendrez pas impossibles les délibérations de l'Assemblée.—

(Nouvelles interruptions à gauche.)

Cette violence est un scandale, et je frapperai de peines disciplinaires ceux que je pourrai saisir comme ayant été les promoteurs. (Vive approbation à droite et au centre droit.)

Je consulte l'Assemblée sur la proposition qui a été déposée entre mes mains et dont j'ai donné lecture tout à l'heure :

J'en relis le texte :

"Les soussignés,

"Vu la démission de M. Thiers, président de la République française,

"Proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin sur la nomination de son successeur." (Applaudissements à droite.)

M. Emile Lenoel.—Je demande la parole. (Aux voix! aux voix!)

Messieurs, moi, je n'ai jamais eu la mémoire courte.... (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) En entrant dans cette enceinte, mon premier sentiment a été celui de la gratitude. Je n'ai jamais été un ingrat. Je demande que ce que l'Assemblée a accordé à M. Victor Hugo.... (Rires ironiques à droite. Bravos et applaudissements à gauche) elle l'accorde au président de la République, à celui, je le répète, qui a maintenu depuis deux ans et demi l'ordre dans le pays. (Allons donc! à droite.—Bravos et applaudissements au centre gauche.)

Et si on a la mémoire courte, je rappellerai que, en 1848, vous avez eu des émeutes, vous avez eu des émeutes dans la rue, tandis que pendant que M. Thiers a été président de la République, vous avez eu la paix, l'ordre, la tranquillité! (Bravos et applaudissements répétés au centre gauche.)

Voix à droite.—Et la Commune? (Exclamations diverses.)

M. Foubert.—Et la Commune?.... Est-ce que c'est M. Thiers qui l'a faite? La Commune!.... Mais c'est lui qui l'a vaincue.

Au centre gauche : Très bien! très bien!

Sur plusieurs bancs à droite : Assez! assez!

M. Foubert.—Assez?.... Non!.... J'ai encore quelque chose à vous dire. Vous oubliez que c'est aujourd'hui le 24 mai, et qu'il y a aujourd'hui deux ans que le président de la République réduisait la Commune. (Exclamations à droite.)

M. Charles Rolland.—Vous ne l'iez pas à ce moment-là.

M. le marquis de Castellane.—Il a vaincu la Commune avec le maréchal Mac-Mahon et nos soldats.

M. Foubert.—Le maréchal Mac-Mahon, par qui a-t-il été nommé commandant des forces dirigées contre la Commune?

Voix à droite.—Par nous!

M. Foubert.—Vous vous trompez, il a été nommé par M. le président de la République.

Un membre à droite.—C'est nous qui avions nommé le président de la République!

M. Foubert.—Je dis, en terminant, que je n'ai pas mérité le rappel à l'ordre, et je ne crois pas y avoir été rappelé réellement.

M. le président.—C'est vrai!

M. Foubert.—Je n'ai pas besoin de m'expliquer là-dessus. Mais, aujourd'hui, je demande que ce que vous avez accordé à M. Victor Hugo.... (Exclamations à droite) vous l'accordiez à un homme,—entendez bien ceci!—à un homme qui a rendu tant de services à son pays. (Très bien! à gauche.—Exclamations et rires à droite.)

M. le colonel de Chadois.—Rira bien qui rira le dernier!

M. le président.—Messieurs, plusieurs de nos collègues viennent de me remettre une proposition ainsi conçue :

"Les soussignés proposent que l'Assemblée n'accepte pas la démission de M. Thiers." (Très bien! très bien! à gauche.)

A droite : Les noms des signataires!

M. le président.—Je vais lire les noms, messieurs ; j'invite l'Assemblée au calme et au silence.

Cette demande est signée par MM. Soye, Parent, George, Mestrau, Bozérian, Pelletan, Le Gal, La Salle, Tassin, Wilson, etc.

Un grand nombre de membres à gauche se levant : Tous! tous!

M. le président.—Je vais consulter l'Assemblée sur cette proposition.

Il y a une demande de scrutin public signée par MM. Humbert, Alphonse Gent, Jules Gayot, Berlet, Viox, Ancelot, Laflize, Blonconrt, Coutaut, Fernier, Testelin, Rouvier, Joigneaux, Taberlet, Dupuy, Lherminier, Barodet, Denfert-Rochereau, Marck, Ferdinand Reymond, Castelnau, Arrazat, Ordinaire.

M. Haentjens.—Le gouvernement accepte-t-il ce vote-là?

M. de Pressensé.—Je la demande aussi.

M. le président.—M. Lenoel a la parole.

M. Emile Lenoel.—La proposition soumise à l'Assemblée ne peut être et ne sera certainement pas accueillie par elle dans les termes où elle se présente.

Un membre.—Pourquoi?

M. Emile Lenoel.—Il me suffit, pour en avoir la certitude, de placer le règlement sous les yeux de l'Assemblée. (Interruption à droite.)

M. Cornélis de Witt.—L'avez-vous observé, il n'y a qu'un instant?

M. Emile Lenoel.—Voulez-vous ériger en principe la violation du règlement? Alors je n'ai plus rien à dire. Est-ce là le principe nouveau que vous voulez introduire?

M. Cornélis de Witt.—Vous l'avez violé tout à l'heure en étouffant la parole de M. le président.

M. le président.—M. Lenoel a la parole, il doit être entendu. Il parle contre la proposition, il use de son droit. Je lui maintiendrai la parole. (Très bien! très bien!)

M. Emile Lenoel.—Merci, monsieur le président.

Je ne parle pas, d'ailleurs, contre la proposition ; je parle sur le mode d'examen de la proposition même.

L'article 74 du règlement est ainsi conçu :

"Toute proposition faite par un représentant est formulée par écrit. Elle est remise au président qui, après en avoir donné connaissance à l'Assemblée, la renvoie à l'examen de la commission spéciale pour les propositions." (Interruptions et dénégations à droite.)

Vous pouvez, messieurs, incontestablement, et l'Assemblée a usé souvent de ce droit, vous pouvez déclarer l'urgence ; auquel cas, la proposition est affranchie de l'examen de la commission d'initiative et renvoyée directement aux bureaux. (Interruptions nouvelles à droite.)

Un membre.—Ce n'est pas cela!

M. Rouher. — C'est une nomination à faire et non une proposition à discuter.

M. Emile Lenoel. — Monsieur Rouher, vous avez une grande expérience parlementaire ; mai j'ai pour moi le règlement et, de plus, l'application du règlement par cette Assemblée même à Bordeaux.

Lorsqu'il s'est agi, à Bordeaux, de constituer le pouvoir exécutif de la république française, comment a-t-on procédé?

A-t-on, pour voter, mis une urne vide à cette tribune, et a-t-on appelé les députés à déposer leurs votes sur la proposition de nommer le chef du pouvoir exécutif? Non, messieurs.

Il vous a été proposé un projet de loi, et c'est en vertu de ce projet de loi, sur le rapport d'une commission, que vous avez statué et édicté la loi du 17 février 1871, ainsi conçue :

"L'Assemblée nationale, dépositaire de l'autorité souveraine,

"Considérant que, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, etc., il importe de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations.

"Décrète :

"M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif."

M. Prax-Paris. — C'est ce que nous allons décréter pour son successeur!

M. Emile Lenoel. — J'ai donc raison, messieurs, de dire que la proposition qu'on nous demande de décréter.... (Interruptions à droite.)

M. Prax-Paris.—Il s'agit d'une élection!

M. Emile Lenoel. — Pardon, monsieur Prax-Paris! On nous propose de déposer dans l'urne, comme si la procédure était déjà tracée, le nom du président de votre choix, de celui que vous appelez à remplacer M. Thiers.

Je dis que cette proposition-là d'une part doit être rapportée par une commission. (Dénégations à droite.) Je le dis, aux termes de l'article 74 et conformément à la pratique qui a été employée dans cette Assemblée ; et lorsque vous avez cru devoir modifier dans une certaine mesure les termes de la loi du 17 février 1871, c'est encore à une commission que vous avez renvoyé l'examen de la proposition.

C'est encore une commission qui est venue vous apporter le projet de décret que vous avez rendu pour modifier, dans une certaine mesure, les attributions du président de la République.

Que si maintenant on veut s'affranchir et du règlement et des précédents et des règles qui ont été suivies par cette Assemblée, je le répète, il n'y aura plus à parler de la loi.

A gauche : Très bien! très bien!

Voix à droite : Et le pays!

M. Audren de Kerdrel monte à la tribune.

Un membre à gauche : Voici l'ami de M. Thiers!

M. Audren de Kerdrel.— J'entends un mot que je relève. (Ah! ah!) J'entends dire que je suis un ami! Eh bien, oui, un ami... (Exclamations à gauche), un ami qui a donné de bons conseils au lieu d'adresser des flatteries pernicieuses.... (Très bien! très bien! à droite), mais avant tout un ami de son pays! (Rires ironiques à gauche.)

A droite : Très bien! très bien!

M. Christophle—"*Amicus Plato, sed magis amica potestas!*"

M. Audren de Kerdrel.—Je comprends la chaleur avec laquelle mon honorable prédécesseur à cette tribune a défendu le règlement. Le règlement est la sauvegarde de tous les rangs d'une Assemblée ; nous devons y être tous attachés, et si je croyais que la proposition, en suivant le cours qui a été indiqué tout à l'heure fût une infraction au règlement, je me joindrais à l'honorable M. Lenoel ; mais je crois le contraire.

A gauche : Allons donc!

M. Audren de Kerdrel.—Il ne s'agit pas ici, messieurs, d'une proposition dans l'acception ordinaire et réglementaire du mot.... (Interruptions à gauche.)

M. de Pressensé.—Je demande la parole.

M. Audren de Kerdrel.—Quand vous votez sur une proposition, vous créez une situation quelconque, bonne ou mauvaise ; cela a déjà été fait. Cela a été fait d'abord par M. le président de la République, qui a donné sa démission, puis par vous, qui l'avez acceptée. La situation est faite. Il n'y a plus, à proprement parler, de proposition, il n'y a plus qu'une élection à faire.... (C'est cela!—Très bien! à droite. —Rumeurs à gauche.) absolument comme le jour où l'honorable et.—je le dis très haut,—regretté M. Grévy donnait sa démission.... (Exclamations ironiques à gauche) et où, dans la séance même, vous procédiez à une élection.

Vous avez invoqué l'exemple de Bordeaux, et c'est précisément parce que vous avez invoqué cet exemple que je me suis permis de demander la parole. J'avais l'honneur d'appartenir à la commission qui a conféré à M. Thiers la qualité de chef du pouvoir exécutif de la République française, qui, depuis, a fait de lui le président de la République française et qui, pour moi, a toujours été tout un. (Rires à gauche.)

Je faisais donc partie de cette commission.

Il y eut un renvoi, non pas à la commission d'initiative, mais aux bureaux. Et pourquoi cela? Non pas parce qu'il s'agissait d'une élection, mais parce qu'il s'agissait d'une institution à créer. (Très bien! très bien! à droite.)

Une voix : Vous l'avez détruite!

M. Audren de Kerdrel.—Nous étions en République, en République provisoire, mais en République ; vous pouviez avoir, sous la forme républicaine, ou un président, ou autre chose qu'un président à la tête du pouvoir exécutif ; il pouvait être nommé directement par la nation ou nommé par vous ; vous pouviez avoir un directoire, un triumvirat, que sais-je! (Interruptions et rumeurs à gauche.)

Je ne comprends pas ces rumeurs. Je veux dire que le pouvoir exécutif sous la République, en France ou ailleurs,—et c'est de l'histoire cela,—a eu des formes diverses et que vous pouviez être hésitants entre l'une et l'autre de ces formes.

Il y avait lieu d'examiner cette grande et délicate question dans les bureaux, et ensuite de procéder à une élection destinée à conférer le pouvoir institué par l'Assemblée. Aujourd'hui l'institution est créée, nous conservons les lois existantes.

A droite et au centre. — C'est cela! — Très bien!

M. Audren de Kerdrel. — Nous sommes soumis aux lois actuelles de notre pays, et nous venons simplement demander,—je ne comprendrais pas que cela fût refusé par ce côté de l'Assemblée (l'orateur désigne la gauche), toujours si empressé à s'emparer du pouvoir lorsqu'il renverse un gouvernement.... (Rires d'approbation à droite.—Murmures à gauche), nous venons, dis-je, simplement demander que le pouvoir ne reste pas vacant. (Vive approbation et applaudissements à droite et au centre.—Aux voix! aux voix!)

M. le président.—S'il y avait ici une question de règlement engagée, je ne pourrais par la mettre aux voix ; mon devoir serait de la résoudre d'une manière conforme aux dispositions du règlement.

Il n'y a pas ici de question réglementaire ; je vais indiquer la seule question qui puisse être examinée.

M. le président de la République a donné sa démission, l'Assemblée l'a acceptée. Il n'y a donc qu'une seule chose à faire, c'est de procéder à la nomination d'un nouveau président de la République.

L'Assemblée peut mettre cette question à son ordre du jour lorsqu'elle le jugera convenable. Jugera-t-elle convenable de la mettre à son ordre du jour d'aujourd'hui?

Il y a des précédents. Dans une circonstance moins solennelle, il est vrai, mais cependant très importante, vous avez procédé ainsi. Il s'agissait de l'élection du président de l'Assemblée, que vous avez eu à nommer après la démission de l'honorable M. Grévy. On a demandé le renvoi au lendemain pour la mise à l'ordre du jour. L'Assemblée a été d'avis de voter le même jour.

Il n'y a donc point là une question réglementaire. L'Assemblée est tout simplement appelée à décider ce point : ou procéder aujourd'hui même à la nomination du président de la République, ou mettre cette nomination à l'ordre du jour des séances ultérieures.

C'est la seule question que je puisse soumettre à l'Assemblée, et c'est sur quoi je vais la consulter. (Oui! oui!—Très bien!)

M. Horace de Choiseul.—Pour combien de temps sera-t-il nommé le président de la République et dans quelles conditions?

M. le président.—Je prie M. de Choiseul de me laisser poser une question.

J'ai déjà expliqué qu'en présence de la démission du président de la République, et dans la nécessité de nommer un nouveau président, il n'y a pas de question réglementaire ; mais plusieurs de nos collègues demandent,—et ceci est une proposition,—que la question soit renvoyée dans les bureaux.

L'Assemblée peut, si elle le juge convenable, s'éclairer de l'avis d'une commission dans toutes les circonstances importantes.

Je suis obligé de consulter l'Assemblée non pas pour l'application du règlement, mais parce que je suis saisi d'une proposition sur la question de savoir si elle veut renvoyer la proposition dans les bureaux.

Il y a une demande de scrutin public sur le renvoi aux bureaux de la proposition du général Changarnier.

Les signataires sont MM. Godin, Louis Blanc, Emile Brelay, Tirard, Taxile Delord et plusieurs de leurs collègues.

Quelques voix.—C'est inutile! pas de demande de scrutin!

(Un des auteurs de la demande déclare la retirer.)

M. le président—Alors, si on ne demande plus le renvoi aux bureaux, je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle veut procéder aujourd'hui même à la nomination du président de la République. Si elle décide qu'elle ne procédera pas aujourd'hui même, je la consulterai sur un autre jour.

M. Schœlcher—Nous demandons la fixation à lundi.

M. le président.—Je vais consulter l'Assemblée. Il suffit qu'une proposition parvienne jusqu'à moi et soit appuyée, c'est-à-dire faite par deux personnes, pour que je considère comme un devoir de la soumettre au vote de l'Assemblée. (Très bien, très bien!)

On propose de fixer à lundi la nomination du président de la République. C'est le jour le plus éloigné, je le mets aux voix. (Le renvoi à lundi n'est pas adopté.)

Voix à gauche : Nous proposons de renvoyer la nomination à demain.

M. le président—Je vais consulter l'Assemblée sur la fixation à demain.

(L'Assemblée, consultée, n'admet pas la fixation à demain.)

M. Wilson—Je demande une suspension d'une heure! (Non! non!)

M. le président—La proposition est-elle appuyée? (Non! non!)

Alors il n'y a pas lieu de la mettre aux voix.

L'Assemblée a décidé qu'elle allait procéder aujourd'hui même à l'élection du président.

M. Horace de Choiseul—Pour combien de temps sera-t-il nommé? Sera-t-il irrévocable?

M. le président—Je dois faire remarquer à l'Assemblée,—car il ne m'appartient pas d'intervenir dans le débat, mais j'ai le devoir de poser la question et d'indiquer avec précision quelle est la question que l'Assemblée est appelée à résoudre,—je dois faire remarquer, dis-je, qu'il ne s'agit d'adopter aucune modification dans les lois et dans les institutions existantes. (Très bien! très bien! au centre et à droite.—Exclamations et rires ironiques à gauche.)

Le président de la République qui sera élu en remplacement de M. Thiers se trouvera exactement dans les conditions légales et constitutionnelles où se trouvait M. Thiers lui-même. (Oui! oui! c'est cela.)

On va procéder au tirage au sort des scrutateurs pour le dépouillement du scrutin.

Lorsque ce tirage sera fait, j'ouvrirai le scrutin.

(Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.)

M. le président—Maintenant, le scrutin est ouvert.

(Les deux urnes, de vote et de contrôle, sont placées sur la tribune, et le vote a lieu dans les formes accoutumées.)

Le scrutin, ouvert à dix heures, est fermé à onze heures.

Le dépouillement des votes est fait dans une salle contiguë à celle des séances.

Cette opération terminée, le résultat en est apporté à M. le président.

M. le président—Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	392
Bulletins blancs,	1
Suffrages exprimés	391
Majorité absolue,	196

M. le maréchal de Mac-Mahon a obtenu 390 voix.

M. Grévy, 1 voix.

En conséquence, M. le maréchal de Mac-Mahon est proclamé président de la République française. (Bravos et applaudissements à droite et au centre droit.)

Je pense, messieurs, que vous jugerez convenable qu'une députation de votre bureau se rende auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon pour lui faire part de la décision de l'Assemblée nationale. La séance ne serait levée que lorsque nous aurons reçu la réponse de M. le maréchal. (Très bien! très bien! et applaudissements sur les mêmes bancs.)

La séance est suspendue pendant une demi-heure, mais elle n'est pas levée.

(Il est onze heures du soir—M. le président de l'Assemblée cède le fauteuil à M. de Goulard, vice-président, qui s'y assied aux applaudissements redoublés de la droite et du centre droit.)

La séance est reprise à minuit moins un quart.

M. le président Buffet remplace M. de Goulard au fauteuil de la présidence.

M. le président. — Messieurs, conformément aux ordres de l'Assemblée, une députation de son bureau dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon et lui a fait part de la décision de l'Assemblée.

Je dois dire que, pour vaincre la résistance, les objections et les scrupules de l'illustre maréchal, nous avons dû faire un énergique appel à cet esprit de dévouement et de sacrifice au pays, dont le maréchal a donné tant de preuves. (Très bien! très bien!—Applaudissements à droite) et dont il donne aujourd'hui une preuve plus éclatante encore en acceptant les hautes, mais si difficiles fonctions que l'Assemblée lui confie.

Je suis chargé par M. le maréchal—ce qui est peut-être d'ailleurs superflu—d'exprimer l'espérance et la conviction que MM. les ministres actuels continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'un nouveau ministère ait été formé. (Nouveaux applaudissements à droite.—Bravo! bravo!)

L'ordre du jour de lundi portera d'abord communication du gouvernement, s'il y a lieu, et ensuite continuation de l'ordre du jour tel qu'il a été précédemment réglé. Les différents projets de loi qui y ont été portés y resteront dans l'ordre indiqué.

Quelques voix à droite : Vive la France! Une voix à gauche : Vive la République!

La séance est levée à minuit moins dix minutes.

Le chef des secrétaires rédacteurs de l'Assemblée nationale,

MAUREL DUPEYRÉ.

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 33 Carondelet street, back office — State and City Taxes paid at a liberal discount
14 juin—1an

SPECTACLES, &c.

Le Grand Musée d'Anatomie

Au No 49 de la rue de Chartres.

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. ... Nouvelle-Orléans.

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 430, soit :

Hommes....................	377
Femmes....................	53

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 226, soit :

Hommes....................	187
Femmes....................	39

Il a délivré 138 Bons de logement et 286 Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, les secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $60, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 30 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications : renseignements, demandes, conduites aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure, l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents secouent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre :

Le Vice-Président,
H. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
J. E. SEGUIN.

5 juin

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, ont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, ... la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française ... nom, prénoms, profession, date et lieu de naissance ... de leur signature ... Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

Vétérans louisianais de la guerre du Mexique, de 1846-7.—Les vétérans louisianais de la guerre du Mexique s'enrôleront et s'organiseront, comme société permanente, aux bureaux du Colonel Geo. W. Carter, salle No 2 de No 26 de la rue St-Charles.

Les vétérans louisianais de la guerre du Mexique, de toutes les parties de l'Etat, peuvent s'enrôler en s'adressant, par lettre, au soussigné, en donnant le lieu et la date de l'engagement et de la décharge, et indiquant la compagnie, le bataillon ou le régiment.

Le "pension and homestead bounty" (loi du 14 février 1871), s'étend à tous les vétérans de la guerre du Mexique—soldats et marins.

Il sera élu deux délégués de chaque Etat.

La convention nationale des vétérans de la guerre du Mexique aura lieu à Washington, D. C., le 15 janvier 1874.

Les listes d'enrôlement seront envoyées à Washington City d'ici au 20 juillet prochain. Prix de l'enrôlement, cinquante cents, à remettre au secrétaire.

J. EDMONSTON, lieutenant colonel de cavalerie, guerre du Mexique, 1846-7.
W. A. CAMPBELL, secrétaire. 7juin—7f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.—AVIS—L'Administration rappelle aux émigrants Français, arrivant dans notre ville, qu'ils peuvent être admis dans la Société au moyen de la caisse affectée à cet usage ... Par ordre du Président.

Le Secrétaire,
A. BARBIER.

5 juin—10 f

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta ... Avis est par le présent donné que, conformément à l'article dix de la charte, une assemblée générale des actionnaires aura lieu aux bureaux de la Compagnie, SAMEDI, le 21 juin 1873, à midi, à l'effet de prendre en considération certains amendements proposés à la charte.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.
29mai—au21jn

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

La 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre, prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, la géologie, la minéralogie, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11,000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 150 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme : Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Bâton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 13 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les Commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent :

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	30 00
Chauffage et éclairage	20 00
Livres, papier, etc.	20 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	60 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	$470 00

D. F. BOYD, Surintendant.
20 mai—6m

Chemin de fer central de l'Illinois.

AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans.—Les billets d'excursion pour tous les points, de St-Louis ou de Cairo, se vendent à une grande réduction de prix. Pour les détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, No 26 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.
17mai—1m

Baignoires patentées de M. HUET.

Ces BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, offrent un avantage des plus importants sur toutes les autres Baignoires fabriquées jusqu'à ce jour, car elles contiennent, au bout et faisant partie de la baignoire, un fourneau cylindrique complet chauffant l'eau en une demi-heure et n'offrant aucun danger de feu. Ces Baignoires sont garanties et seront livrées aux mêmes prix que les autres, en s'adressant à l'inventeur, No. 74 rue Bourbon, où chacun peut les voir exposées et les examiner. On se charge d'adapter le nouveau système à tout autre genre de Baignoires, ainsi que tous les travaux concernant la ferblanterie.

4 mai—2m

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & JOURDAN,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane ; nos bureaux, au No 145 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. 22 mai—6m

Meubles! Meubles!

LIQUIDATION POSITIVE
Pour cause de changement d'affaires.
M. BARNETT,
46........Rue St. Louis........46

Invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter à son magasin les articles suivants, qu'il vendra au prix coûtant :

Meubles de chambre à coucher, en bois de rose acajou et noyer ; Meubles de salle à manger, en noyer et en chêne ; Bureaux, Armoires, Sideboards, Tables, Chaises, Bois de lits en tous genres ; Tables à dessus en marbre, et beaucoup d'autres articles.

Venez voir avant d'acheter ailleurs.
22 mai—1m

Pharmacie.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général que sa Pharmacie à la Baie St. Louis vient de recevoir un assortiment complet de médicaments, et qu'il est prêt à répondre, le jour comme la nuit, à toutes les demandes qui pourraient lui être faites. 25 mai—1m

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 165 de la rue du Canal ... BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix que toute autre maison.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. ... CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.
... SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. ... 26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET
IMPORTATEURS,
Nos. 26 et 28, rue Bienville,
SEULS AGENTS DE
CHAS. FARRE, REIMS : VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.
J. H. CLERC & CO.—BORDEAUX : Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX : Grands Vins Rouges de Médoc et Château Yquem.
COGNAC.
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY HOTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRÈRES
LARRONDE FRÈRES
CASTILLON 1818
ALEX. SEIGNETTE
La Rochelle.
GENIÈVRE.
Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porter et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & B. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses, Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc.

AUGUSTE COUTURIE,
30........Rue de la Vieille-Levée........30
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac de Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Hoytema & Co., Double Ancre.
— Offre à vendre —
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1860, 1858, 1848 et S. O. P.
Vins Rouges de Lalande, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

CAFE DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 19 déc—1an

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
Et un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES
A l'honneur d'informer le public que depuis le ... il est établi au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines ...

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS :
No 182 Rue du Canal,
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
C. D. STURTEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

CASSIDY & MILLER,
Voiliers, Agents de Fabricants de Bâches ... Coton.
MARCHANDS DE
Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes ...
No 187 de la rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Glace. Glace.
Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane,
Bureau, No 89 de la Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
Les ordres sont expédiés ... promptement exécutés.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL
— DE LA —
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
24 Mai 1873.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873—

... D'après les livres ...

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

— DIRECTEURS —
Avril 1873 :

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. H. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
E. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	R. T. Tarlan,
Edward Pilsbury,	Jas. E. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris.

CAZAUX & VERGNOLE,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73........VIEILLE-LEVÉE........73
NOUVELLE-ORLÉANS.

MARCHAND-TAILLEUR.
PAUL BOISSONNEAU,
(Successeur de Paul Pesquier)
140........Rue du Canal........140

E. H. KEYNES & BRO.,
Variétiés Alley—... Exchange Building

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53... RUE VIEILLE-LEVÉE... No 53
Manufacture à Vapeur de :
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

AVIS AUX EXPÉDITEURS.
AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.
Arrivée à tous les Points de l'Ouest ...
Chemin de Fer Central de l'Illinois, No 26 de la rue Carondelet.
JAMES T. TUCKER, Agent Général.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
ET
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLÉANS.

JULIUS LOEFFLER,
42........RUE ROYALE........42
POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabrique à Amite, Louisiane.
NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

Chaux de l'Alabama.
Je reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby, (Alabama) et la vend ... à très bas prix.
SAMUEL JAMISON, seul Agent, No 60 de la rue Carondelet.

Aux Mères de Famille.
MICHON & SCHWEITZER,
No. 166, Rue Royale.
Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour
PREMIÈRES COMMUNIONS,
CIERGES ... CHAPELETS ... GANTS ... CRAVATES ...
Couronnes de Fleurs Artificielles
en tous genres.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez :
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée.
VINCENT BATTOLARA, No 10 rue Dumaine.

VENTES JUDICIAIRES.

A. SORCUMITANO vs. F. GALLAGHER.
SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias ... MARDI, vingt-quatre de juin 1873 ... au No 74, rue Ste-Anne ... Un lot de Groceries ... Conditions—Comptant.
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 juin—16 20 24

D. S. RAMELLI vs ALBERT BEATE et Al.
QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,975—En vertu d'un writ de fieri facias ... MARDI, vingt-quatre de juin 1873 ... un Oiseau mécanique, ou "Bird's Cage" ... Conditions—comptant en monnaie de l'adjudication.
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
23 juin—24

Kellam Fils & Co. vs. Julien Jahly.
Joshua Jones & Co. vs. Julien Jahle.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans ... SAMEDI, quatorze (14) de juin 1873 ...
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.
juin3—14

APPAREIL PERFECTIONNÉ
GAZ BARBARIN,
A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans ...
F. ROBERTS, Superintendant.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATHEY,
Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON
No 270, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH ROSENTHAL.

200 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR JOS. ROSENTHAL, G. Louis, Encanteur.— Salle d'encan, No 14 de la rue de ... —Il sera vendu, VENDREDI, 13 juin, à 10 heures du matin : ... Caisses bottes, souliers et brodequins, ... Conditions, à la vente. 13 juin

PAR PLACIDE J. SPEAR

Pour le compte de qui il appartiendra—groceries de choix pour les familles ; meubles, etc.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureau No. 49 du Passage de la Bourse.—VENDREDI, 13 juin, à 10 heures et demie, il sera vendu ... 10 juin

PAR NASH & HODGSON.

Une agréable Résidence chalet (cottage).
— Et —
Neuf Terrains, à l'angle des rues St. Antoine et Roman—Arbres fruitiers de choix et Jardin.
Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau No 8 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, sans limite—

NEUF TERRAINS DE PRIX—avec les améliorations—situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Antoine, St. Antoine, Roman et Prieur ...

Les améliorations comprennent UN AGRÉABLE COTTAGE EN BOIS sur piliers ...

Conditions—Un quart comptant ; le reste à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt ...
L'acte de vente, y compris les taxes de 1873, aux frais de l'acquéreur. 1er juin—1er,8,14

Succession of Manuel Siguero.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 27th, 1873.—This is to give notice that a Warrant in Bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Manuel Siguero ... adjudged a Bankrupt ... on the Seventh day of July A. D. 1873, at 12 o'clock, M., at No. 41 Exchange Place, New Orleans, before E. Augustin, Register.
S. B. PACKARD, United States Marshal.
May 29—July 7

ESTATE OF HUDSON MAURY Jr.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, June 5th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of HUDSON MAURY Jr. individually and as partner of Kloppenburg & Maury and of Hudson Maury Jr. & Co., of New Orleans, in the Parish of Orleans, state of Louisiana ... to be holden on the 17th day of July, A. D. 1873 at 12 o'clock, A. M., at No 41 Exchange Place, New Orleans, before E. Augustin, register.
S. B. PACKARD, United States Marshal.
10 juin—9 juin, 17 juil

Estate of Chas. E. Sherwood.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 19th, 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana ...
S. B. PACKARD, United States Marshal.
12 May and June 10

Estate of Francis O. Miner.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, May 16th, 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Francis O. Miner, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana ...
S. B. PACKARD, United States Marshal.

CONCERT-TOMBOLA
POUR
L'établissement d'une Bibliothèque
Certiorée d'un Tirage Complet.

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Paiement en plein de 10,000 Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

Un nombre suffisant des 100,000 billets du Troisième Grand Concert-Tombola ... Bibliothèque Publique du Kentucky ...

— LISTE DES LOTS —

Total, 10,000 lots, tous payables comptant ... $500,000

Bureau de la banque des "Farmers and Drovers," Louisville, Ky., 7 avril 1873.

R. S. VEECH, caissier.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

LE MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ est généralement dévoilé ...

SELTZ EFFERVESCENT DE TARRANT, ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

400 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—Ed. Roger, encanteur.—SAMEDI, le 14 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. ... Conditions à la vente. 13 juin

PAR D. E. MORPHY.

Articles en granit et roche.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI, 13 juin, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan Nos 180 et 130 de la rue du Magasin ...

PAR O. VALETON

Cuillers en plaqué double, Couteaux à manche d'ivoire.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur.—SAMEDI, 14 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 45 et 47, rue des Magasins—

Meubles, Tapis, Miroirs, Matelas, sauvés du naufrage du steamboat "Mary E. Forsyth."

—Pour compte de qui il appartiendra—

PAR O. VALETON, Encanteur.—VENDREDI, 13 juin 1873, à 10 heures du matin, il sera vendu au Nouveau Bassin—

—Aussi—

Une portion de sa machine—pompe en cuivre, un tas de vieux fer, chaînes, ancres, cloches, tuyaux, etc.

Conditions—Comptant, sur livraison.

PAR G. DE FERIET & CO.

Cottage (chalet) de prix et à étage, dans la rue Constantinople, entre les rues Prytania et Perrier.

PAR G DE FERIET & CO—John G. Monroe, encanteur—Bureau et Salle de vente, No. 59 rue Royale.—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Constantinople, Prytania, Général Taylor et Perrier ...

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit ...

L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mai—

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés de prix dans la rue Rochebiave.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, bureau No 22 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres—

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Rochebiave, Kerlerec, Columbus et Prieur ...

Propriétés dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Prieur et Johnson.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau N. 22 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 juin 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Louis, dans la rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres—

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Ursulines. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 ; ils ont chacun 31 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Hôpital, 7 pieds 4 pouces 3 lignes sur la ligne du fond, 121 pieds de profondeur du côté qui se rapproche le plus de la rue Johnson et 127 pieds du côté qui se rapproche le plus de la rue Prieur.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses pénales habituelles. L'acquéreur devra payer les taxes de 1873.

5 juin—10,11,12,13,14.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,
RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.
JOS. A. SHAKESPEARE. A. SMITH, S. SWOOP.
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,
FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuger, Moulins à scie, Machines à dessécher, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poêles de chasse.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,
Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)
W. J. J. ARMSTRONG........Directeur,
— Fabricant de —
MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

FONDERIE DE LEEDS.
(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nowell, des Bouilloires tourneurs, des Grilles ...
LEEDS & CO.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupé, concassé ... et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO., No 61 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 61 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orléans Louisiana," "Crescent" et "Pelican." A. THOMSON & CO., No 61 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils. A. THOMSON & CO., No 61 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en barriques et barils. A. THOMSON & CO., No 61 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 61 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Jamaïque et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses. A. THOMSON & CO.

DOOLEY'S YEAST POWDER
BEST
SOLD BY GROCERS

CETTE poudre remplace toutes les autres préparations pour produire des BISCUITS, DES ROLLS, DU PAIN, gâteaux de buckwheat et autres, agréables et sucrés. ... IL SE CONSERVE pendant des années dans toutes les latitudes ... le meilleur POUDRE-LEVAIN pour le public ...
Manufacturée par DOOLEY & BROTHER, 69, New Street, New-York.
T. T. WHITE & CO., Agents généraux, 75 Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots de Notions, d'Articles de fantaisie et de Toilette.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. Levy, encanteur—Salle d'encan, No 38 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 13 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu— ... Conditions à la vente. 13 juin

PAR S. GUINAULT.

2 belles propriétés de campagne, rue des Grands Hommes, près du Couvent des Ursulines.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau: encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

JOLIES RÉSIDENCES de campagne, rue des Grands Hommes, à côté de celle de M. Castaing, comprenant deux belles bâtisses nouvellement construites ...

Conditions—Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour 100 d'intérêt ... hypothèque.

Propriété de grande valeur,
RUE ST. LOUIS.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue St. Louis, sur environ 127 pieds de profondeur, entre Royale et Bourbon ...

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 33,149.

Vente péremptoire et sans réserve, pour satisfaire une créance hypothécaire et pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Cyrille Labiche.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 juin 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement ... de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1873, les propriétés suivantes, savoir—

Trois Terrains vacants rue Gravier.—Terrain de prix rue Dauphine, entre St. Louis et Conti.—Trois Propriétés rue Bourgogne, Nos. 244, 238 et 237.—Propriété rue Ste Anne, No. 291.—Propriété rue St. Philippe, entre Miro et Tonti.—Et trois autres propriétés rue Prieur, Nos. 154, 156 et 158.

— PREMIER DISTRICT —

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Perdido, Miro et Tonti ...

— SECOND DISTRICT —

2° Un lot de terre mesurant 27 pieds 3 pouces ... de face à la rue Dauphine ...

...

Le tout conformément aux plans ... exposés à la Bourse.

P. S.—Les acquéreurs en quête de bonnes affaires sont invités à examiner ces propriétés ...

LOTERIES.

LOTERIE
— DE —
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS ...

PRIX DU BILLET :

$1 SEULEMENT

Parties de Billet en Proportion.

Plan de police :

Tirage tous les jours.

Consulat de France.
AVIS ... —JUIN 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent ...

Bataille, Clement	Lamonde, Théodore
Boyer (Mme Vve)	Laquet, Claude
Bouru, Pierre	Lebœuf
Baud, Jean François	Levy, Félix
Capdevielle, Philippe	Ménétré, Louis
Clement, Jean Baptiste	Moline, Louis et Basile
Cosnes, Sébastien	
Cabrol	
Camy, François	
Cambray, E., avocat	
Dupin, Jacques et Pierre (les frères)	Pothaux
Desmousseau, La Pierre	Perret, Julien
Fabry, née Barne (Mme Vve)	Saux, Bertrand
Fougerat, Auguste	Sarbens, Jean et Jean Baptiste
Federoni, André	
Grenier, François Marie	Truchet, Eulalie
Hestres, Charles	Vermonet
Huguet, Joseph	Wahl Joseph
Janvier, Pierre	

La Chancellerie du Consulat de France, ... rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours ... de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

L'Abeille de la ...
BUREAUX, No. 7...
NOUVELL...
VENDREDI ...

FEUIL...

MARIAGE ...